

Penser autrement la jeunesse
Thinking Differently About Youth
Pensar la juventud de otra manera

François de SINGLY

Number 43, Spring 2000

Voir les jeunes autrement

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/005086ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/005086ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (print)

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

de SINGLY, F. (2000). Penser autrement la jeunesse. *Lien social et Politiques*, (43), 9–21. <https://doi.org/10.7202/005086ar>

Article abstract

Becoming an adult is not an objective in itself, despite the assumptions of many sociologists of youth. Thus, the bulk of their work should not focus on the events marking the end of this period. This article advances a new perspective, focussing on the transition to autonomy and self-sufficiency. In effect, for many young adults, access to economic self-sufficiency is attained late, if at all. Because of this, autonomy then becomes difficult to achieve, given that social norms presume the two go together for adults. This explains why young adults have, in the last few years, become a social and political problem. The question is whether the state should provide economic resources so as to assure them the impression of independence? If so, in what ways?

Première partie
ANALYSE ET CRITIQUE
DES REPRÉSENTATIONS
DE LA JEUNESSE

Penser autrement la jeunesse

François de Singly

Être adulte, un objectif ?

La sociologie de la jeunesse, en France notamment¹, se pose principalement une question : comment les jeunes sortent-ils de cette phase ? En fonction des événements qu'elle considère comme significatifs de la fin de la jeunesse, elle calcule alors les âges qui correspondent aux étapes qui mènent à l'entrée dans l'âge adulte. Pour exemple², examinons le schéma dressé par Olivier Galland dans sa *Sociologie de la jeunesse* (1997) pour montrer la désynchronisation de ces étapes. Deux dimensions sont prises en considération, l'axe « vie publique » en trois temps, la scolarité prolongée, la phase de précarité, le travail, et l'axe « vie privée », en trois temps également, la vie chez les parents, la vie solitaire et la vie en couple (1997 : 151). L'auteur nomme ces périodes puisqu'il place en dessous, le long

de cet axe (explicitement dessiné comme une flèche), les termes suivants : adolescence lycéenne, post-adolescents, étudiants, précaires, jeunes solitaires et phase préadulte.

Une telle représentation graphique³ repose sur deux postulats : on veut sortir de la jeunesse pour entrer dans l'âge adulte ; et cette sortie peut être repérée par des événements identifiables pour une classe d'âge considérée. Examinons ces présupposés.

Adulte, un statut peu enviable

Le premier postulat, l'existence d'un âge adulte⁴, semble évident. Une société est composée d'adultes et de jeunes. Qui oserait contester un tel classement ? Le titre d'un article paru dans *Libération*⁵ — « Adulte à 12 ans, ado à 33 ans » — présentant une interview du philosophe Yves Michaud affirme que, si des « adultes » de trente-trois ans (âge qui n'est pas choisi, on s'en souvient, par hasard) sont des ado-

lescents, parce qu'ils habitent « encore » chez leurs parents, le système classique de représentations des âges de la vie mérite examen. Le rapport ambigu à la catégorie « adulte », qui n'est guère interrogée dans la sociologie de la jeunesse⁶ construite dans une perspective des âges et des passages, est perceptible à la lecture de la rubrique d'un hebdomadaire, *La Vie*⁷, au sein de laquelle, pendant plusieurs années, trois questions étaient posées à des personnalités : « Qu'est-ce qu'être adulte ? Êtes-vous adulte ? Vous paraît-il important d'être adulte dans cette société ? ». En effet, les réponses montrent l'embarras de la majorité des personnes interrogées pour affirmer nettement qu'elles sont adultes, alors que leur âge a dépassé depuis assez longtemps la trentaine. Le terme « adulte » n'est pas accepté si facilement, comme le souligne par exemple Jacqueline Kelen, écrivaine : « Être adulte ? Je préfère le concept de maturité qui,

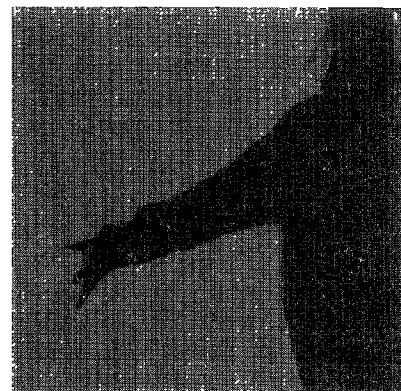
10

se référant moins à une classe d'âge, exprime la capacité de renouvellement de l'être. Il y a une expression qui m'est chère et que j'espère vivre : "Se maintenir dans le printemps". C'est peut-être Jean-François Deniau, de l'Académie française, ancien ministre, qui fournit la réponse la plus significative du rapport contemporain à l'âge adulte : « Tout dépend de la définition que l'on donne au mot adulte. Si être adulte veut dire conscient de ses responsabilités, j'espère bien être adulte. Si, par contre, vous acceptez ma définition : "Être humain qui a fini de grandir", j'espère sincèrement ne pas l'être tout à fait. Il ne faut pas oublier son enfance, ni la déclarer finie ». Même à la dernière étape de sa vie, cet homme refuse d'être adulte dans la mesure où il ne veut pas sortir définitivement de l'enfance, qui reste le monde des possibles et donc de l'espoir. L'adulte est un être fini qui n'a plus rien à découvrir dans le monde et surtout sur lui-même.

La sociologie de la jeunesse oublie de prendre en considération le sens social accordé à la catégorie centrale de son analyse⁸. Adulte est un mot chargé de plusieurs sens, certains positifs, d'autres non. Un des jeunes Allemands de milieu populaire interrogés par Rainer Zoll (1993) exprime bien la dimension négative : « Plus on travaille, plus on devient conservateur. C'est

pour ça que j'aimerais avoir un métier où je me sens bien, où je peux me réaliser... Parce que, quelque part, j'ai aussi peur de devenir adulte, de devenir vraiment adulte. Devenir adulte, pour moi, ça signifie devenir conservateur ; ça veut dire devenir comme mes parents » (p. 86). Avec d'autres mots, ce jeune homme dit la même chose que Jean-François Deniau. Pour lui, les adultes — il prend comme référents ses parents — sont souvent des individus qui en quelque sorte ronronnent, assoupis par la routine. Il ne veut à aucun prix devenir comme eux. Il veut se réaliser. Certains sociologues estiment que les impératifs de la modernité, et notamment celui qui enjoint l'individu d'être lui-même, n'existent que pour les individus les mieux dotés socialement et culturellement ; l'énoncé de ce jeune homme (comme les résultats de l'enquête de Rainer Zoll dans son ensemble) révèle que c'est une erreur d'interprétation : les conditions de mise en œuvre de cet impératif varient fortement, les sociétés modernes ne sont pas moins inégales que les précédentes, mais certaines croyances sont communes⁹. L'âge adulte est codé négativement lorsqu'il est assimilé à la fin du travail sur soi, alors que l'inachèvement est le signe, au contraire, d'une partie encore cachée de soi¹⁰.

Un modèle qui repose sur l'accès à l'âge adulte défini comme objectif prioritaire ne correspond pas — telle est notre première thèse — aux sociétés modernes avancées, qui fonctionnent sur un autre mythe, celui de la quête de soi, qui peut conduire à reprendre des études, à quitter son partenaire, à avoir une période de vie « solo », à refaire vie commune, à démissionner de son entreprise pour recommencer une nouvelle activité. Ainsi, dans un entretien, un homme de trente ans, qui venait de se marier après la naissance de son



premier enfant et d'accéder à un emploi stable de fonctionnaire, avouait être angoissé par ce qu'il désignait sous la belle image de « la ligne droite ». Il avait l'impression que sa vie était achevée ; il avouait rêver de « zig-zags ». La dépression produite par la société contemporaine ne résulte pas nécessairement d'un excès de flexibilité, ou de la trop dure concurrence entre les individus sur le marché de la performance¹¹ ; elle peut tout aussi bien dériver d'une dissonance entre le souhait d'une vie riche en rebondissements, et une réalité trop uniforme, un déroulé de carrière professionnelle et de vie familiale. Les romans de femmes, dans les années 1970 notamment, ont décrit un état de crise qui s'exprime par une prise de conscience, celle d'être engluée dans un statut de « femme, épouse et mère »¹².

Aujourd'hui la crise s'est étendue : les hommes aussi peuvent redouter l'enfermement dans une vie qui ne leur permet que difficilement d'être eux-mêmes. C'est l'histoire que conte Douglas Kennedy (1998) dans *L'Homme qui voulait vivre sa vie*. Ben Bradford a réussi sa vie puisqu'à trente ans, il est avocat dans un grand cabinet, qu'il a une femme et deux enfants. Malgré tout, il est insatisfait, il veut réaliser sa vocation : devenir photographe. Il se retrouve, avec un ami, sur un bateau, éprouvant la tenta-

tion de rompre en laissant tout derrière lui : « Nous ne cessons de rêver d'une existence plus libre tout en nous enferrant de plus en plus dans les obligations, dans les pièges domestiques. Nous aimerions tant partir, voyager légers, et cependant nous ne cessons pas d'accumuler de nouveaux poids qui nous entravent et nous enracent. La faute nous en incombe parce qu'au-delà du rêve d'évasion, nous ne renonçons jamais, il y a aussi l'attrait irrésistible des responsabilités : la carrière, la maison, les scrupules parentaux, les dettes, tout cela nous remet sans cesse les pieds sur terre... Alors, même si tous les hommes que je connais engragent en secret d'être tombés dans un cul-de-sac domestique, nous continuons à y entrer et à nous y installer » (p. 103). Ben Bradford décide de tout quitter¹³. Perd-il alors son statut d'adulte et redevient-il « post-adolescent » ? On comprend bien qu'une telle conclusion est absurde, l'existence de plusieurs vies contraint à inventer des catégories susceptibles de penser les nouvelles manières de vivre¹⁴.

Les individus et les groupes tentés de répondre « oui » sont ceux qui, pour des raisons idéologiques, perçoivent une société « adoléscentrisée » ; Tony Anarella (1988), par exemple, prêtre et psychanalyste, considère les adultes qui agissent comme Ben Bradford comme des individus sujets à une crise tardive d'adolescence. Pour cet auteur, chacun doit être à sa place, définie une fois pour toutes par le sexe¹⁵ et la génération. Il ne peut pas concevoir le fait que l'on puisse avoir plusieurs vies, que l'on puisse se séparer ou changer d'orientation. L'existence normale doit être une suite d'étapes, institutionnelles si possible comme le mariage, qui conduit impérativement à l'âge adulte, celui qui n'autorise plus à « jouer à l'enfant ». L'individu n'a pas à se révéler progressivement, à

partir de ses ressources personnelles et de son expérience avec les autres. Il doit surtout se former en acceptant la transmission des générations précédentes. Dans cette optique, Mai 68 est dénoncé puisqu'il symbolise les excès de libération proclamée et d'affirmation de l'autonomie des personnes¹⁶.

Devenir indépendant

Revenons aux postulats de la sociologie de la jeunesse construite en termes de passage. La critique moderne de l'âge adulte comme enfermement n'implique pas le refus de toute transformation identitaire associée à l'âge. Au contraire, les normes psychologiques qui servent de référence dans les sociétés contemporaines (Donzelot, 1977 ; Castel, 1981) énoncent la nécessité de certains processus soutenant le développement personnel : un enfant doit devenir progressivement « autonome », et d'abord par rapport à ses parents. Grandir c'est prendre une certaine distance. Les journaux éducatifs insistent sur cet apprentissage que les parents doivent mettre en œuvre, par exemple en autorisant leur enfant à aller dormir un soir chez un copain, à partir en classe verte, en colonie. L'enfant doit parvenir à devenir autonome. Ainsi, un adulte qui habite trop longtemps chez ses parents inquiète, est-ce le signe que son père, sa mère l'ont élevé trop pour eux (Maunaye, 1987 : 59) ? Pour autant, ce n'est pas aux parents d'indiquer le moment du départ du domicile familial. En effet, « dire soi-même son départ fait partie du processus de l'acquisition de l'autonomie » (*ibid.* : 65). Les parents doivent aider au départ ; une des manières de procéder est de rappeler à l'enfant que le logement familial ne lui appartient pas. Une jeune fille raconte ainsi les rappels qu'elle reçoit de son père et de sa mère :

« Si j'abîmais une porte ou quelque chose, "Ah, tu n'es pas chez toi". Ils pouvaient me dire : "Tu abîmes ma porte". Enfin je prends un exemple bête mais c'est pour te dire qu'ils nous disaient toujours quand même qu'on n'était pas chez nous » (*ibid.* : 72-73). Cette jeune femme comprend bien que l'enjeu du message n'est pas la porte, mais le rappel d'un principe : le destin est de quitter ses parents. Les jeunes ont un statut transitoire alors que les parents sont des permanents¹⁷ (tout au moins a priori). Lorsqu'ils grandissent, dans un certain nombre de cas, les enfants occupent les chambres les plus proches de la porte d'entrée. Leur sortie de l'espace familial se prépare progressivement.

L'enfermement dans l'âge adulte, perçu comme le risque de l'installation définitive, est peu attirant. C'est le cas de Stéphane, étudiant dans un institut d'études politiques, qui décide de partir à Berlin, moins pour accroître la valeur de son curriculum vitæ que pour « prendre le temps de réfléchir » sur lui-même : « C'est l'idée de faire une pause, de se dire d'une certaine manière j'ai donné beaucoup à la société en bossant tout le temps. Soyons un tout petit peu... ce n'est pas de l'égoïsme, mais est ce que ça ne vaut pas le coup aussi de s'arrêter et de se poser aussi des questions ? Enfin faire une pause, me dire : "Qu'est-ce que tu veux vraiment faire dans ta vie, est-ce que tu veux vraiment commencer à travailler ?" ». Stéphane veut se donner cette année pour « perdre du temps, de manière toute bête, et vivre des choses, ne serait ce que de faire des voyages. C'est presque enfantin, on pourrait appeler ça même des joies d'adolescent » (Moisset, 1996). En qualifiant ainsi son choix, il prend le point de vue des « grands », sans y adhérer puisqu'il n'a guère envie d'être « adulte ». Cela n'implique

12

pas que Stéphane veuille rester toujours « adolescent » — il désigne son arrêt comme une pause — et que les jeunes dans leur ensemble le souhaitent aussi. Ils rêvent d'être autonomes. Leurs parents reconnaissent cette demande¹⁸ de différentes manières. Même s'ils essaient de faire pression en cas d'aveuglement social, ils répondent presque toujours que c'est à l'enfant, et non à eux, de décider de son avenir. Dans cette perspective, les parents sont soutenus par les spécialistes de l'enfance, par le monde de la publicité et des affaires, qui ont recours à une logique argumentaire vantant l'individualisation pour les produits qui leur sont destinés (par exemple les portables ou les comptes bancaires pour les mineurs). Les enfants disposent de plus en plus d'un pouvoir de prescription pour les objets qui les concernent directement.

La jeunesse, une période de dissociation entre les deux dimensions de l'individualisation

Le clivage identitaire des jeunes

La sociologie de la jeunesse, plutôt que de se préoccuper de la sortie, devrait analyser l'ensemble des pratiques par lesquelles se joue la négociation, explicite ou implicite, entre les parents et les enfants,

dont l'enjeu majeur est l'acquisition de nouveaux territoires moins contrôlés par les premiers. L'annonce en France, fin novembre 1999, de la possibilité pour des jeunes filles de douze à dix-huit ans fréquentant le collège ou le lycée d'avoir accès, par l'intermédiaire des infirmeries des établissements scolaires, à la pilule du lendemain (NorLevo) permet de poser publiquement la question de l'autonomie et de l'indépendance puisque les jeunes filles n'ont nul besoin de demander la permission à leurs parents. Sur ce terrain, les évêques et des associations comme l'Union nationale des associations familiales ont manifesté leur désapprobation. Les uns et les autres ont rappelé que « les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants », estimant que ces derniers restent, tant qu'ils ne sont pas « adultes », sous la dépendance entière de leurs parents.

Prendre une telle position, c'est ignorer comment fonctionnent bon nombre de familles aujourd'hui. En effet, tout se passe comme si les parents concevaient une identité clivée en deux zones : la première, sous la responsabilité du jeune, concerne tout ce qui touche aux amis, à la vie sexuelle, aux loisirs ; la seconde, sous la responsabilité du jeune et de ses parents, inclut surtout les affaires scolaires (Singly, 1996 ; Dubet, 1991). La décision prise par le gouvernement est cohérente avec ce clivage identitaire, même si la ministre Ségolène Royal sent bien que le consensus n'est pas général : « On touche au droit des filles à maîtriser leur corps. Mais pour beaucoup de personnes, cette question relève du cadre familial »¹⁹. À la question « À qui appartient le corps des jeunes ? », les partisans de l'option parentale exclusive répondent, en termes goffmaniens (Goffman, 1973) : au père et à la mère. Ils estiment que la sexualité autonome ne

peut exister qu'une fois l'âge adulte atteint²⁰. Mais en réalité, la pression des parents a diminué (certes de manière inégale, selon leurs orientations idéologiques) afin que les fils et les filles gèrent eux-mêmes, progressivement, certaines de leurs pratiques²¹. Un lycéen ou une lycéenne aura le droit de choisir sa petite amie, son petit ami plus facilement que la section de son baccalauréat.

L'autonomie et l'indépendance

Pour comprendre les raisons de ce compromis entre les parents et les jeunes, et du montage de ce clivage identitaire, il faut appréhender de façon plus théorique la spécificité de la jeunesse dans les sociétés contemporaines. Ce groupe se caractérise par la dissociation entre les deux dimensions principales de l'individualisation. Telle est la deuxième thèse. Les jeunes sont dans des conditions sociales et psychologiques qui leur permettent d'accéder à une certaine autonomie, sans pour autant disposer des ressources, notamment économiques, suffisantes pour être indépendants de leurs parents. Revenons à l'individualisation, c'est-à-dire au mode de production sociale de l'individu moderne. Il est constitué de deux dimensions, l'autonomie et l'indépendance, le plus souvent confondues dans les usages ordinaires et savants et donc posées comme équivalentes. La philosophie politique les distingue, au contraire (Renaut, 1989, 1995), en référence à l'histoire de l'individualisme en Occident, et la sociologie, notamment celle de la jeunesse ou de la famille, peut avoir intérêt à reprendre cette différenciation (Chaland, 1999a et 1999b). L'indépendance repose sur la conception monadologique de Leibniz : la monade (ici l'individu) fonctionne sur le mode de l'auto-suffisance, elle dispose de ressources propres qui la rendent

indépendante des autres monades. Défendue par Kant, l'autonomie est, quant à elle, la capacité d'un individu de se donner lui-même sa propre loi.

Ces deux dimensions ne sont pas toujours associées. Ainsi, les jeunes peuvent disposer d'une certaine autonomie sans être indépendants²². C'est ainsi que nous définissons la jeunesse : comme une classe d'âge caractérisée, selon les normes sociales, par cette dissociation. Certains étudiants qui partent en voyage d'étude cherchent à augmenter leur autonomie, tout en restant dans un rapport de dépendance économique vis-à-vis de leurs parents. C'est le cas de Julie, qui décide de partir à Londres en licence pour se « prendre en main ». Auparavant, pour résister peut-être à ses parents et se montrer autonome, elle investissait peu dans ses études, elle avait l'impression de « se laisser aller ». C'est pour cette raison qu'elle forme ce projet : « Je ne sais pas, peut-être que j'avais besoin de me retrouver... de retrouver des repères dans une autre ville, de m'éloigner de tout. Je crois que j'avais besoin d'une sorte de ligne directrice, une ligne directrice qui ne m'était pas imposée, que moi, je me serais imposée. C'est ce que j'ai essayé de faire cette année à Londres » (Moisset, 1996).

Le travail salarié et le domicile

Dans cette perspective, les événements considérés par la sociologie de la jeunesse peuvent être examinés de nouveau. En effet, ils ne sont pas tous équivalents par rapport à l'indépendance et à l'autonomie. Avoir une activité salariée ou professionnelle suffisante pour subvenir à ses besoins est un critère décisif de l'indépendance; elle est définie socialement, malgré certaines critiques, comme l'élément le plus significatif pour ne pas être dépen-

dant de quelqu'un. Le meilleur exemple est la relation entre le taux de divorce et le taux d'activité professionnelle des femmes : les femmes salariées divorcent nettement plus que les femmes au foyer. Les premières ont un niveau de ressources financières qui leur permet de rompre leur mariage²³.

Le clivage, à l'intérieur du groupe des femmes, entre celles qui ont des ressources économiques tirées de leur activité et les autres se retrouve au sein des classes d'âge : les jeunes avec activité professionnelle, et donc avec des ressources leur permettant de vivre sans être dépendants financièrement, et les autres. L'entrée dans l'indépendance économique ne se situe pas au même niveau que l'entrée dans un logement autre que celui des parents²⁴. Cette seconde entrée est signe, théoriquement, de la construction possible d'un univers, d'un monde séparé du monde de l'enfance. C'est pour cette raison qu'une partie des jeunes laissent bon nombre d'objets « chez eux » (dans la maison ou l'appartement des parents, premier chez-eux au sens chronologique) pour que leur nouveau monde, leur nouveau « chez-eux », ne soit pas encombré du passé et autorise plus aisément l'expression de l'autonomie²⁵. Le fait d'être héritier soulignerait trop leurs anciens liens de dépendance. Pour accepter l'héritage symbolique, dans les sociétés contemporaines, il est nécessaire, le plus fréquemment, d'abord d'abord acquis soi-même sa propre indépendance. En revanche, hériter d'une certaine somme d'argent de ses grands-parents, ou recevoir une aide économique de ses parents rend possible, éventuellement, la construction d'un univers autonome²⁶.

L'indépendance des jeunes à l'égard de leurs parents s'inscrit dans l'espace (le logement) et éventuellement dans la formation

d'un lien fort (le couple); l'autonomie s'exprime — en utilisant de tels supports — dans la maîtrise des règles de sa vie. L'autonomie n'interdit en rien la vie en commun avec les parents, avec un ami, en colocation, à la condition que ceux-ci laissent au jeune la possibilité de faire un tel travail d'appropriation des règles et principes²⁷. En grandissant, et toujours sous le régime de la dépendance, les jeunes deviennent autonomes de deux façons, soit en négociant les pratiques communes avec les autres résidents du logement familial, soit en élaborant le « petit monde » de leur chambre (Singly et Ramos, 2000). Ainsi, les parents acceptent — la mère, chargée de la bonne tenue de la maison, souvent plus difficilement — le désordre qui marque nettement qu'il y a deux univers, celui de la famille, avec des principes de rangement, et celui du jeune, dont les principes ne sont pas nécessairement perceptibles par les autres (sinon la distinction serait plus difficile à affirmer). Le succès de la « culture des jeunes »²⁸ — notamment du côté de la musique, de certains magazines, films, radios — s'explique, du côté de la réception, par le fait qu'elle autorise une classe d'âge (dont les contours sont flous) à s'affirmer en tant que telle au sein de la sphère publique et de la sphère privée. Cette culture constitue une forme de refuge pour ces jeunes qui, à l'approche ou en présence de leurs parents, « se taisent, ils reprennent l'allure d'un autre monde. Ces grands comédiens savent d'un seul coup se hérissier de pointes comme une bête ou s'armer d'humble douceur comme une plante, et ne divulguent jamais les rites obscurs de leur religion » (Cocteau, 1925). Leur autonomie, c'est bien cet autre monde.

Les origines de la dissociation

La dissociation entre autonomie et indépendance est engendrée par

un double mécanisme, la valorisation de l'expression de soi, de l'épanouissement, de l'authenticité, bref de l'individu individualisé (plus sensible en Occident depuis la décennie 1960), et la prolongation de la scolarité pour la majorité des jeunes de tous milieux et des deux sexes (avec un calendrier très proche²⁹). Cette scolarisation a repoussé d'autant l'entrée sur le marché du travail (y compris, effet paradoxal, pour ceux et celles qui sortent tôt, sans qualification, puisqu'ils sont alors exclus de ce marché), et donc en conséquence l'accès à l'indépendance. Ce mouvement est à l'origine de la thèse de « l'allongement de la jeunesse » en sociologie (Cavalli et Galland, 1993) dans la mesure où « dépendance » et « jeunesse » sont assimilées. L'indépendance économique, consécutive à l'obtention d'un capital scolaire et d'un emploi stable, s'obtient à la fin des années 1990 à l'âge de vingt-quatre ans³⁰. Lorsqu'on prend un indicateur plus subjectif — la réponse à la question « à quel âge avez-vous accédé au premier emploi qui compte ? », on trouve aussi cette borne : « Quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, et quel que soit le sexe, l'emploi *qui compte* s'acquiert, en règle générale, avant vingt-cinq ans » (Rougerie et Courtois, 1997). Cela ne signifie pas, pour nous, que les jeunes doivent attendre tout ce

temps pour exister en tant qu'individus « individualisés ».

Pour le comprendre, il faut établir un parallèle entre les jeunes et les femmes au foyer. Entre 1920 et 1960, le modèle de la famille fondée sur le mariage amoureux repose sur une forte division du travail entre les sexes : à l'homme la fonction de pourvoyeur de revenus, à la femme le ménage et les soins. Quel est le statut de ces femmes ? Elles ont pu, dans certaines conditions sociales, devenir maîtresses du monde de la maison en le créant et en le gérant selon leurs propres principes. Elles sont alors autonomes (Singly, 1987b; Chaland, 1999b). Et en même temps, leur inactivité professionnelle les maintenait dans un état de dépendance économique (redoublé aussi par des loïs). Elles étaient donc dans une situation de dissociation : autonomes et dépendantes d'un proche. D'une certaine manière, les jeunes d'aujourd'hui ressemblent aux femmes d'hier.

Ce rapprochement avec les femmes au foyer permet de comprendre que la situation qui correspond à une dissociation entre les deux dimensions de l'individualisation n'est pas obligatoirement source d'un malaise social et individuel. À l'époque, si on s'interdit des jugements rétrospectifs, les femmes au foyer bénéficiaient d'une reconnaissance sociale, certes moindre que celle de leur mari, des hommes en général, qui, eux, et eux seuls, avaient droit aux deux dimensions. Ils vivaient sous le régime de l'association entre indépendance et autonomie. Si, à la fin de ce siècle, les jeunes adultes sont devenus progressivement un « problème social »³¹, c'est parce que le modèle de la dissociation a été dévalué et que le modèle de l'association s'est imposé³², conformément à ce qu'Alain Renaud remarque comme mouvement général, à savoir le primat accordé

progressivement à la liberté et à l'indépendance (1989, 1995). Dans leur grande majorité, les femmes ont adopté le modèle « masculin » de l'association, tout en le détournant en partie puisqu'elles sont restées « maîtresses de maison » (Singly et Chaland, 1999). Ce sont les jeunes qui se trouvent désormais dans une situation comparable, en partie, à celle des femmes au foyer, à une époque qui ne valorise guère cette absence d'indépendance.

Les effets de la dissociation

Si l'autonomie sans indépendance est perçue comme inférieure à l'autonomie avec indépendance, c'est parce que l'autonomie conquis dans le premier cadre s'inscrit dans une relation inégale (soit celle des rapports entre genres, soit celle des rapports entre générations) et est donc toujours en partie concédée³³. Les femmes au foyer pouvaient et peuvent toujours devenir autonomes, mais dans un contexte qui à la fois restreint fortement leurs chances de départ et impose certaines limites aux formes de leur autonomie.

Pour les jeunes, la situation est comparable : leur autonomie reste toujours sous condition, comme on l'appréhende avec le cas d'Isabelle, étudiante en droit âgée de vingt ans, dont le père est maquettiste et la mère inspectrice des impôts. En effet, elle est sous surveillance parentale. Elle ne peut construire son monde (à l'intérieur de sa chambre ou à l'extérieur pour ses sorties) qu'à la condition de remplir un contrat imposé par sa mère, elle doit obtenir de bons résultats à l'université : « Le point de mire de maman ce sont les études. Sa politique c'est "si ça marche, à l'extérieur tu fais ce que tu as envie". Elle me parle souvent de ça. C'est toujours maman qui a voulu faire du droit. C'est vrai que le droit m'a toujours beaucoup intéressée. C'est

une source de conflit parce que maman s'interroge beaucoup sur ma carrière et mon statut professionnel. Elle veut voir sa fille réussir. Donc quand j'ai redoublé, ça s'est assez mal passé» (Singly et Ramos, 2000³⁴). Le domaine des études (qui contribue à fixer le niveau de la valeur sociale espérée) est l'élément qui menace le plus l'autonomie des jeunes adultes : dès que les activités choisies peuvent menacer le bon déroulement des études, le jeune est rappelé à l'ordre. C'est le signe qu'une autonomie sans indépendance est toujours relative.

L'État et le soutien à l'indépendance

La dépendance vis-à-vis d'une personne, la dépendance vis-à-vis d'une institution

L'indépendance est, elle aussi, relative. Le concept d'aliénation dans le travail (trop négligé en sociologie) le montre : une activité peut créer les conditions objectives d'une indépendance économique et d'une perte d'identité, le travailleur devant se soumettre à la loi de la machine et du capital. L'indépendance la plus valorisée dans les sociétés contemporaines est l'indépendance vis-à-vis des liens avec des proches. L'indépendance vis-à-vis de l'État, conçu comme une institution anonyme, l'est moins, même si les financeurs et certains groupes — notamment les partisans d'une intervention légère de l'État — cherchent à coder la dépendance vis-à-vis de l'État comme un mal au moins aussi grand que l'autre forme de dépendance. C'est un des arguments, note Albert Hirschman (1991), utilisés par la rhétorique des effets pervers : dépendre de l'État enferme dans un statut d'assistés.

La forme de l'intervention de l'État dépend de la manière de poser la question. Si celle-ci insiste

sur les difficultés économiques³⁵, alors ce qui compte surtout c'est l'ampleur des moyens et des aides. Mais si la question posée repose sur le constat que la société ne garantit plus entrée et continuité dans l'indépendance économique, facteur important pour devenir pleinement soi-même, alors le jeune doit être aidé directement afin qu'il ne soit pas embarrassé par une relation de dépendance interpersonnelle. Prendre une autre option en aidant la famille protégerait sans doute la solidarité entre les générations, mais en laissant le jeune dépendant. La fonction de « protection rapprochée », selon l'expression de Claude Martin (1997), n'est pas aussi positive qu'elle peut sembler de prime abord. Elle est positive en ce qu'elle témoigne de la force des liens familiaux et des obligations normatives au sein de la famille (Walker, 1993; Martin, 1995; Finch et Mason, 1993), en ce qu'elle est efficace pour les jeunes qui peuvent en bénéficier (y compris pour les plus pauvres : Paugam et Zoyem, 1997). Elle est, également, négative en ce qu'elle peut contraindre le jeune adulte à se construire en accordant trop de place à la dimension de « fils de » ou « fille de ». Quant à l'intervention de l'État providence, elle engendrerait une habitude d'assistance³⁶; mais elle ne doit pas masquer un autre danger : celui de la dépendance au sein des relations privées.

Remplacer l'aide médiée par la famille par une aide directe au jeune adulte

De nombreuses familles, et plus précisément les parents, en développant une intense solidarité (Attias-Donfut, 1995), aident leurs enfants à achever leurs études, à entamer les premières étapes difficiles de leur parcours professionnel, à amortir les méfaits de la crise, en leur proposant un niveau

de vie qui n'est pas trop inférieur à celui qu'ils ont connu pendant leur enfance. Dans le cadre des politiques familiales, lorsque l'aide de l'État est versée aux parents sous la forme des allocations familiales et du maintien du quotient familial, elle présuppose du point de vue identitaire que le jeune adulte est conçu d'abord en tant que « fils de » ou « fille de ». Or les échanges à l'intérieur de la famille ne peuvent pas être pensés uniquement sous l'angle des solidarités, ils sont le support d'enjeux que la théorie du don désigne sous les termes de la dette et du contre-don (Godbout et Charbonneau, 1996). L'enfant-adulte reçoit un cadeau qui doit être payé en retour : il reste dépendant de ses parents, qui disposent ainsi d'une ressource de pouvoir, origine de la relation de dépendance personnelle, tout en accédant, néanmoins, à une certaine autonomie dans la mesure où l'ordre familial est élaboré aussi en fonction des attentes des jeunes.

Par le versement du montant des allocations au jeune adulte³⁷, et la suppression de l'aide indirecte via les parents, serait diminuée la pression de la dépendance personnelle³⁸. Ainsi, le jeune adulte saurait qu'il reçoit deux aides d'origine différente (une de ses parents éventuellement, une de l'État). Conformément à la valorisation de l'indépendance du jeune adulte, la contrepartie de l'aide directe de l'État serait d'exiger la séparation des comptes des parents et du jeune adulte, notamment sur le plan fiscal. Le jeune remplirait une déclaration de revenus séparée et ses parents ne bénéficieraient plus d'une demi-part fiscale supplémentaire³⁹. Cette allocation directe — « allocation de soutien au jeune adulte » — ne dépendrait plus du statut de la famille, défini selon le niveau des revenus parentaux (le jeune étant séparé du foyer fiscal de ses parents) ou selon le nombre

16

d'enfants à charge⁴⁰. Un enfant unique ou le dernier d'une famille de plusieurs enfants aurait droit à cette allocation de soutien au jeune adulte. Cette allocation, exclut, par principe (si on se place dans notre perspective), une définition sociale du jeune en référence à son père et à sa mère (ce qui n'exclut pas le maintien de liens privés). Comme les allocations de recherche (pour la thèse de doctorat), qui sont attribuées non plus selon le niveau social des parents, mais en fonction des qualités intrinsèques du docteur, l'allocation pour jeune adulte serait attribuée aux jeunes à la condition qu'ils sortent du statut fiscal de « fils de » ou « fille de », et qu'ils soient encore peu indépendants financièrement.

Ainsi, par ce versement, l'État montrerait clairement que l'indépendance personnelle est un bien⁴¹ auquel les jeunes adultes doivent avoir aussi accès. Cette allocation de jeune adulte ne constitue pas un prolongement des allocations familiales. Elle se justifie non seulement parce que l'enfant d'aujourd'hui est plus long à « fabriquer » que celui d'hier, qu'il est plus longtemps à la charge de ses parents, mais aussi parce que cet « enfant » a le droit et le devoir d'apprendre à se séparer de ses parents, à être progressivement autonome. Les sociétés contemporaines soumettent en quelque sorte les jeunes à un « double bind », à une double contrainte con-

tradictoire, en leur demandant d'être de plus en plus tôt autonomes. C'est ainsi qu'on leur a accordé le droit de vote à dix-huit ans⁴², qu'ils ont accès à une vie sexuelle aussi plus libre (avec l'accès à la contraception). Mais, dans le même temps, on leur demande de poursuivre des études, on leur propose des stages toujours plus longs, et des petits boulots pour avoir de « l'expérience », de telle sorte que l'entrée dans le « vrai » travail est retardée. Le jeune reçoit des messages contradictoires qui caractérisent sa situation de « dissociation ». Un des intérêts de la création d'une allocation pour jeune adulte serait de souligner combien la société est sensible à cette tension qui caractérise l'ensemble des jeunes (étudiants ou non) et soutient sa résolution dans un contexte défavorable (avec l'augmentation de la précarité).

Un revenu minimum d'insertion pour les jeunes

L'allocation de soutien au jeune adulte est un signe de l'État pour marquer l'intérêt général à avoir des adultes qui soient indépendants. Elle ne couvre pas le coût du jeune adulte (tout comme l'allocation familiale ne constitue qu'une part du coût de l'enfant). Étant donné son montant (probable), elle ne correspond pas à une prise en charge du jeune par l'État. Elle n'est donc en rien un « RMI jeunes » déguisé. La question du « RMI jeunes » se pose de manière spécifique dans la mesure où la crise de l'emploi frappe surtout les « extrêmes » au niveau des classes d'âge⁴³. Le travail est partagé de telle façon que ce sont les personnes d'âge intermédiaire — par ailleurs parents — qui sont favorisées. Celles-ci peuvent redistribuer, et le plus souvent redistribuent, une partie des ressources tirées de ce travail. Cela augmente incontestablement les



échanges entre les générations et rassure sur la force des solidarités familiales. Néanmoins cela comporte deux inconvénients. D'une part, les jeunes coupés, pour une raison ou une autre, de leur famille sont alors dans une situation catastrophique, sans aucun soutien. D'autre part, les jeunes qui bénéficient de l'aide parentale sont, au contraire, maintenus dans une situation de dépendance personnelle, ce qui n'est pas un contexte idéal pour la construction d'une identité personnelle.

En France, le Revenu minimum d'insertion n'est pas ouvert aux jeunes de moins de vingt-cinq ans. Ils sont trop vieux pour être considérés comme enfants à charge (puisque les allocations familiales s'arrêtent avant), trop jeunes pour avoir accès à certaines aides réservées aux adultes ! Le refus du RMI aux jeunes repose sur deux arguments. Le premier concerne la crainte de voir les liens intergénérationnels distendus, d'encourager la démission des familles. Cette justification sous-estime certaines dimensions du fonctionnement familial, et certains dangers des relations familiales, qui ne sont pas qu'échanges désintéressés. Les jeunes doivent manifester de la reconnaissance d'être secourus par leurs bons parents et restent dans une relation de dépendance. Contrairement à la prise de position de

Bernard Fragonard, qui considère qu'il n'est « pas choquant de laisser le jeune dans la dépendance du groupe familial » (1994, cité par Strobel, 1996), on peut penser qu'il n'est pas sain, du point de la logique de l'autonomisation individuelle dans les sociétés contemporaines, de contraindre certains de ses membres à rester sous la coupe domestique. C'est oublier que l'invention de l'État providence, par exemple avec le régime des retraites, a eu pour objectif de desserrer les contraintes entre les générations à titre privé afin de rendre plus libres les relations entre les parents des différentes générations. Les générations les plus âgées ont donc apprécié ce relâchement des obligations familiales, les générations les plus jeunes ne sont pas disposées à changer sur ce point : l'indépendance interindividuelle est toujours (au moins autant) valorisée.

Le second argument concerne la crainte de voir les jeunes entrer directement dans une carrière d'assistance. Il ne s'agit pas de nier que peut se créer un lien de dépendance impersonnelle vis-à-vis de l'État, d'autant que le contre-don — c'est-à-dire le pouvoir qu'a le donneur sur le bénéficiaire — existe peu dans le cas d'un échange entre l'État et un individu. La personne qui bénéficie d'un don de l'État ne se sent pas redevable de la même façon que la personne qui reçoit directement de quelqu'un un don ou une offrande. Cette différence entre les deux types d'aide est positive dans bon nombre de cas, dans nos sociétés : l'État providence a non seulement diminué l'incertitude des lendemains, mais a aussi déstabilisé les relations de dépendance personnelle. Malgré tout, l'État providence peut cependant engendrer — outre les problèmes associés à son financement — des désavantages dans certaines situations. Ainsi, des jeunes adultes

risquent, en s'habituant à cette dépendance objective, impersonnelle, masquée, de ne plus vouloir disposer de leur propre indépendance financière. Le refus d'un RMI jeunes est cohérent avec une conception du monde social au sein duquel les individus doivent se construire une identité par un travail rémunéré.

L'État providence, notamment en France, a eu une attitude ambiguë vis-à-vis de l'indépendance personnelle : favorable pour les relations entre les générations, défavorable pour les relations entre les sexes puisque, en 1945, dans le cadre des politiques familiales, fut créée une allocation de salaire unique qui rémunérait, de la part de l'État, les femmes au foyer. Dépendance vis-à-vis de l'État et dépendance vis-à-vis du mari se redoublaient alors. Cette situation correspondait le plus souvent à la situation de la femme au foyer ; de nombreuses femmes cessaient de travailler au mariage et ne reprenaient pas une activité rémunérée, même après le départ du dernier enfant. Elle ne choquait pas la grande majorité des individus de l'époque. Au moins tant que l'allocation de salaire unique a duré, les femmes au foyer ont reçu, en contrepartie de leur travail de maintenance de la maison et du travail de soin de ses occupants, une allocation de la part de l'État. Si le RMI jeunes choque plus que l'allocation de salaire unique à l'époque, c'est, d'une part, parce que l'indépendance personnelle a augmenté à la bourse des valeurs et, d'autre part, parce que les jeunes ne fournissent pas un travail en retour (contrairement aux femmes au foyer). Peut-être faut-il éviter de rejeter, sans examen, les discours demandant une contrepartie au paiement d'une prestation comme le RMI. Cela repose sur un postulat qui n'est pas en soi « réactionnaire », celui du travail — rémunéré directement ou

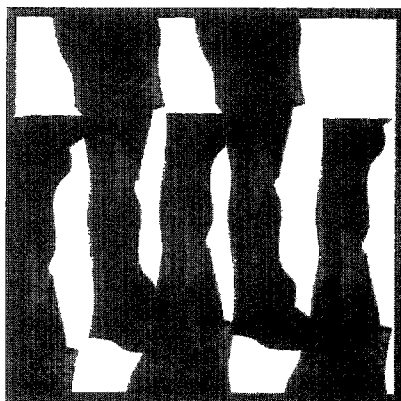
non — qui instaure l'indépendance personnelle. Dans cette perspective, celle qui estime que le travail est créateur d'une part importante de la valeur de la personne et de sa socialisation (Schnapper, 1996), la politique de l'emploi qui consiste à favoriser à tout prix (au sens strict, c'est-à-dire même si cette politique coûte cher) le travail chez les jeunes est bonne. Mais il reste toujours des jeunes qui échappent aux différentes actions, qui se définissent par une suite de « ni » (Strobel, 1996) : ni indemnisés, ni étudiants, ni en stage, ni inscrits à l'ANPE, ni bénéficiaires de prestations. Le RMI ou un équivalent leur est nécessaire.

Vers une dissociation permanente ?

Est remise en question de plus en plus la pertinence d'une problématique qui ne penserait qu'en termes de décalage de calendrier pour accéder à l'âge adulte. Si certains individus ne connaissent jamais de « vrai travail », resteront-ils toujours « jeunes » ? La situation de ces jeunes, hors travail régulier, ne préfigure-t-elle pas quelques-unes des transformations structurelles du salariat ? Les plus jeunes, les « nouveaux arrivants » supportent plus que les autres les conséquences de la flexibilité, associée à la recherche de la compétitivité de la production (Théry, 1998). Si tel était le cas, cela signifierait qu'une partie des individus — ceux qui sont les moins qualifiés — resteraient dans une extrême fragilité du point de vue du processus de l'individualisation. Par cette faible indépendance économique, des hommes et des femmes ne seraient jamais « indépendants »⁴⁴, en tous cas ils le seraient de façon discontinue alors que les autres individus, mieux dotés, le seraient.

On touche sans doute aux limites des sociétés contemporaines centrées sur l'individu : elles

demandent, pour atteindre à cette individualité tant désirée, des conditions de possibilité qui sont inégalement réparties. La nouvelle richesse est constituée, non pas de ressources psychologiques en termes de compétence (tout montre que l'adhésion aux normes de ce registre est possible, quel que soit le niveau de diplôme), mais de ressources économiques tirées d'un salaire (ou d'une contrepartie d'un travail personnel effectué). Bon nombre de jeunes, de tous niveaux sociaux et scolaires, vivent la dissociation quelques années. Ils partagent, au moins momentanément, le sort de ceux et de celles qui, sans qualification surtout, vivent et vivront de façon permanente sous le régime de la dissociation entre autonomie et indépendance. Or, comme le révèlent des recherches sur des chômeurs de longue durée ou sur des jeunes marginaux, une trop longue dissociation peut avoir pour effet, à terme, de conduire à ce que l'on peut considérer comme une détérioration de l'autonomie elle-même. Il n'est pas certain, en effet, que dans une société valorisant les deux dimensions de l'individualisation, les individus ayant une trop faible indépendance ne voient pas leur usage de leur « autonomie » perturbé⁴⁵ ? De ce danger, dont les effets rejaillissent sur les individus qui deviennent non pas « désaffiliés »⁴⁶ mais trop faible-



ment individualisés, est née l'urgence à la fois pratique, politique et théorique de la question des jeunes adultes.

François de Singly
Sorbonne
Centre de recherches sur les liens
sociaux
CNRS-Université de Paris V

Notes

- ¹ Même si la question a d'abord été posée en sociologie américaine.
- ² Nous prenons cet ouvrage, étant donné qu'il est un ouvrage de référence. Le même auteur a par ailleurs publié, chez un autre éditeur, un manuel de taille plus petite. Il occupe le domaine de manière dominante (Galland et Oberti, 1996).
- ³ Sur l'intérêt d'analyser les présupposés des représentations graphiques, voir Goody (1979) et Bourdieu (1980).
- ⁴ Ainsi, l'Institut national d'études démographiques observe dans son *Rapport annuel sur la population française* (Paris, INED, 1999) que « l'entrée dans la vie adulte est un processus flou dont il est difficile de repérer les étapes ». Il oublie de s'interroger sur la pertinence de « l'entrée dans la vie adulte ».
- ⁵ Interview par Catherine Bernard, le 2 décembre 1999.
- ⁶ Même si les données fournissent un indicateur de ce rapport distant à l'âge adulte (ainsi, seulement 55 % des étudiants se définissent comme « adultes »), la problématique n'est finalement pas modifiée. Voir Gallès, 1995.
- ⁷ Un livre a repris un bon nombre de ces rubriques sous le titre *Être adulte* (1996).
- ⁸ Malgré l'avertissement de Georges Lapassade (1963), qui insistait sur l'inachèvement de l'homme et donc critiquait la notion d'adulte. Voir aussi Boutinet (1998).
- ⁹ Pour les femmes, l'indépendance vis-à-vis du mari, qui peut conduire à la séparation, est valorisée dans tous les milieux. En revanche, les femmes se différencient selon le niveau de leurs ressources, qui leur permet ou non l'accès à une telle indépendance. Voir Lefaucheur, 1992; Schultheis, 1991.
- ¹⁰ Sur ce mythe et son histoire, voir Taylor, 1992 et 1998.
- ¹¹ Thèse d'Alain Ehrenberg (1991, 1998).
- ¹² Régulièrement, des romans sortent sur ce thème. Voir par exemple celui d'Anne Tyler, *Une autre femme* (1996). Sur ces romans de crise, se reporter à Singly, 1987.
- ¹³ Le réalisateur Michel Blanc décrit le parcours de son héros dans « Mauvaise passe » : « Il est devenu prof parce qu'il faut bien gagner sa vie. À 45 ans, il se retrouve avec une agrég⁷, une femme et un enfant. Pas vraiment ce dont il rêvait quand il était gosse. Tout à coup, il réalise qu'il est presque vieux et que, s'il veut changer de vie, c'est maintenant ou jamais ». Le réalisateur et le héros se ressemblent puisque le premier évoque sa propre vie, après le succès de « Marche à l'ombre » : « J'avais le sentiment que, si je continuais sur la même voie, cela aurait été une imposture. Cela aurait voulu dire aux gens : "Mais oui, je suis bien celui que vous croyez, je ne suis rien d'autre que le personnage que j'ai toujours joué" » (*Elle*, interview par Olivia de Lamberterie et Michel Palmiéri, 15 novembre 1999).
- ¹⁴ Des sociologues proches de l'univers du marketing proposent, eux, une catégorie plus ambiguë, « l'adulcescence », pour désigner celui qui ne veut être « ni adulte, ni adolescent, qui veut avoir le meilleur des deux mondes » (E. Dasque, « Les (grands) enfants de la pub », *Libération*, 6 décembre 1999). Son intérêt est de montrer que la sortie n'est pas si attrayante. Un autre article dans le même quotidien s'appuie sur l'exemple de certains jeunes diplômés qui ont décidé de « ne pas être esclaves du travail » (M. Gremilly, « Le refus du salariat à tout prix », 6 décembre 1999). La place accordée à ces phénomènes révèle que le modèle de l'homme surinvesti dans son activité professionnelle, symbole par excellence de « l'adulte », peut être remis en question.
- ¹⁵ Pour cet auteur, l'homosexualité est condamnable, selon le même principe, celui de la négation de la différence, fixée une fois pour toutes, et en dehors de la libre volonté des acteurs.

- ¹⁶ Pour une variante de gauche d'une telle vision anti-68, voir notamment celle de Jean-Pierre Le Goff (1998, 1999). Par exemple, cet auteur estime que la synthèse est « impossible » (p. 50) entre « l'autonomie » des élèves et les exigences propres de l'institution scolaire. Il est possible d'affirmer que pour de tels auteurs, les enfants n'ont pas à être autonomes tant qu'ils ne sont ni indépendants, ni suffisamment « cultivés » (au sens d'avoir intériorisé les règles, les normes de la société, de la vie en société, d'avoir donc accepté l'héritage des générations précédentes). Voir aussi Finkielkraut, 1999.
- ¹⁷ L. Shamgar Handelman, R. Belkin, Teasdale et Wexler, 1990; Singly, 1988.
- ¹⁸ Davantage dans les milieux de cadres que dans les milieux populaires; voir Kellerhals et Montandon, 1991; Boyer et Delclaux, 1995.
- ¹⁹ B. Grosjean, « La pilule du lendemain entre au collège », *Libération*, 30 novembre 1999.
- ²⁰ Les partisans de la coïncidence entre mariage et vie sexuelle règlent le problème.
- ²¹ Une recherche en cours (Singly, Chaland et Welz, 1999) cherche à repérer les processus d'autonomisation des jeunes adolescents par rapport à leurs parents.
- ²² C'est le cas de Lisa, lycéenne de seize ans, qui, tout en étant à la charge de ses parents, dispose d'un univers personnel, avec des autres significatifs qui ne sont pas de sa famille: « Sans mes copines, je ne suis pas morte, mais presque. Dès qu'il m'arrive un truc, il faut que je les appelle. J'ai besoin de leur raconter, de savoir ce qu'elles en pensent... Il y a trois ans on s'est brouillées. C'était l'horreur. Sans elles, j'étais perdue. Tout mon monde s'écroulait... Avec elles je suis comme je suis, sans retenue. Je peux dire tous les trucs débiles qui me passent par la tête. Je suis moi complètement... Si on me proposait de partir loin, je ne partirais pas. Parce qu'elles me manqueraient trop »; citée par M. Mairesse, « Qui aimez-vous d'amour sur cette terre? », *Marie Claire*, janvier 2000.
- ²³ Tout en payant le prix du mariage après. Voir Singly, 1987a.
- ²⁴ L'usage des mots peut être trompeur: le logement « indépendant » marque l'autonomie plus que l'indépendance du point de vue de la théorie considérée, dans la mesure où, quand ils le peuvent, les parents financent le logement de leur enfant, qui peut alors construire son univers personnel. Cette confusion dans les mots apparaît dans le sondage sur « L'autonomie des jeunes » (Sofres-Fédération des mutuelles de France, janvier 2000): à la question « Pour quel âge de votre âge, être autonome qu'est-ce que cela signifie? », les jeunes de 16 à 30 ans classent en tête l'item « Gagner de l'argent en travaillant », valorisant l'indépendance. À 72 %, ils répondent « non » à une autre question: « Pour un jeune de votre âge, pensez-vous qu'on peut être autonome dans la vie sans avoir de revenus réguliers? ». En revanche, ils répondent « oui » (à 61 %) à la question sur la possibilité de l'autonomie « tout en vivant chez ses parents ».
- ²⁵ Voir l'article d'Emanuelle Maunay dans ce numéro. Les jeunes ne veulent pas pour autant liquider leur passé, ils le réintègreront progressivement, pour une part, ensuite, à partir de leur nouveau monde.
- ²⁶ Comme on le perçoit dans la thèse de Vincenzo Cicchelli (1999), avec les étudiants qui reçoivent de l'argent de leurs parents pendant leurs études, même si la distinction entre autonomie et indépendance n'est pas effectuée.
- ²⁷ Cependant, les personnes qui vivent seules ont plus facilement la conviction d'être autonomes dans la mesure où l'absence de négociation est alors vécue comme la marque d'une auto-détermination. C'est une des raisons de l'attraction de la vie en solo. Voir Kaufmann, 1999; Singly, 1991.
- ²⁸ Les sociologues de la culture, préoccupés principalement de mettre en relief les inégalités sociales et culturelles, tendent à minimiser la réalité de cette « culture ». Ils oublient souvent que les jeunes de milieux favorisés, qui accèdent davantage à la culture dite légitime, peuvent aussi, selon une logique du cumul, consommer et apprécier la culture destinée avant tout aux jeunes. Voir Passeron, Grumbach et al., 1984; Patureau, 1992; Donnatt, 1994.
- ²⁹ C'est en effet, en France, au milieu des années 1960 que les enfants de milieux populaires (Terraïl, 1990) et les filles (Baudelot et Estabiet, 1992) tendent, non pas à faire des études semblables, mais à faire des études longues et à accepter la relation forte entre diplôme et poste professionnel.
- ³⁰ En France, les jeunes hommes qui appartenaient en 1992 au groupe d'âge 26-29 ans ont eu leur premier emploi stable (c'est-à-dire, selon l'INSEE, un travail de durée indéterminée, ou à son compte) à 21,8 ans (valeur médiane). Aujourd'hui, ils l'ont à 23,9 ans (INSEE, enquête « jeunes » et enquête « jeunes et carrière »). Deux ans de recul pour l'indépendance économique en quelques années! Les femmes connaissent aussi ce mouvement: le premier emploi survenait en 1992 à 22,2 ans, et aujourd'hui à 24,1 ans.
- ³¹ Quasiment pour les jeunes dans leur ensemble (seuls sont protégés les élèves des grandes écoles, assurés dès vingt ans, en France, d'une indépendance économique), alors que le problème des jeunes était auparavant celui des jeunes de milieux populaires. Voir par exemple Perrot, 1986.
- ³² On remarquera que, ce dernier étant l'apanage historique des hommes, la thèse de la féminisation de la société doit être interrogée. Se reporter à Fischler (1993), ou à Soral (1999), pour la défense de la thèse, et à Singly (1993) pour sa critique.
- ³³ Il est possible de faire, avec précaution, un rapprochement avec la situation des jeunes au XII^e siècle, étudiée par Georges Duby (1964; voir aussi Mauger, 1986). À ce moment-là, les jeunes auraient bénéficié d'une certaine autonomie (ce ne sont pas les termes de l'auteur) — par exemple en ayant le droit de faire la guerre — pour éviter de demander, de prendre la place de leurs pères dans la hiérarchie sociale. La contrepartie du maintien de leur « dépendance » (c'est-à-dire le fait de ne pas hériter) est l'accès à des territoires « autonomes ». Les parents d'aujourd'hui imposent-ils un tel contrat à leurs enfants: plus d'autonomie (codée « liberté sexuelle, par exemple) et moins d'indépendance?
- ³⁴ Lire aussi Ramos, 2000, et Cicchelli, 1999.
- ³⁵ Ainsi, dans la plaquette sur les premières rencontres nationales « Autonomie de la jeunesse » (22 janvier 2000, Paris), il est écrit: « Tout montre que les jeunes constituent aujourd'hui la catégorie la plus exposée aux risques de la pauvreté, de l'exclusion et de la discrimination ». Le terme « parents » ne figure pas. Absence significative.
- ³⁶ L'analyse des discours sur les solidarités à l'intérieur de la famille et sur les solidarités à l'intérieur de la nation démontrerait que deux registres différents et complémentaires sont utilisés (Court, 1996): la lecture des articles, des rapports, des déclarations portant sur le RMI jeunes en témoigne. Dans un cas — celui de l'aide aux jeunes qui passe par la famille — on loue la possibilité de renforcer ainsi les liens familiaux, alors que l'aide directe aux jeunes adultes pourrait avoir pour effet de les distendre. Dans l'autre, on se désole de la création d'un lien potentiel entre l'État et le jeune, qui pourrait ainsi devenir dépendant. L'enfant deviendrait en quelque sorte un enfant de l'État.
- ³⁷ Dans le cadre préparatoire de la première conférence sur la famille, après l'arrivée du gouvernement de « gauche plurielle » en 1998, des rapports d'experts ont été élaborés. La question des jeunes adultes est traitée, avec les contraintes spécifiques d'un cadre de réflexion qui est d'abord celui des politiques familiales. Voir Thélot et Villac, 1998; Singly, 1998.
- ³⁸ Aux premières rencontres nationales « Autonomie de la jeunesse » (Paris, 22 janvier 2000), organisées par un ensemble d'associations, plusieurs jeunes ont insisté sur ce point en interpellant le délégué interministériel à la famille.
- ³⁹ La déclaration d'impôt à titre personnel peut être vécue positivement, comme un signe d'indépendance: « Pour la première

fois de ma vie, je remplis une déclaration d'impôt. Il me semble que j'accrois un pas de plus vers l'indépendance alors que jusqu'à présent je dépendais complètement de mes parents. J'ai affaire à l'État de façon consciente » (Christian Thamm, 19 ans, étudiant, cité dans les *Inrockuptibles*, décembre 1999, hors série « Moi maintenant, à la veille de l'an 2000 »).

⁴⁰ Cela rencontre la résistance des associations familiales, qui défendent le point de vue des « familles », et exige une nouvelle réflexion sur les politiques familiales, processus en cours (sur ce dernier point, voir Commaille et Martin, 1998).

⁴¹ Avec la création de l'allocation au parent isolé, l'État a pris une telle option pour les femmes, qui peuvent ainsi plus aisément envisager le divorce.

⁴² Certains demandent même que la majorité civile, électorale et pénale soit à seize ans afin « d'intégrer complètement les jeunes à la société » (F. Giovannucci, « Pour la majorité à 16 ans », *Libération*, 5 décembre 1999. Sur la manière dont les jeunes se servent de leur « majorité », lire les travaux d'Anne Muxel (notamment 1996).

⁴³ C'est la thèse développée par Chauvel (1998).

⁴⁴ Les effets de certains congés parentaux sur les femmes les moins diplômées qui ne reprennent pas leur activité professionnelle, et qui deviennent donc de nouveau dépendantes de leur conjoint, lorsque l'aide de l'État s'arrête peuvent être considérés aussi dans cette perspective. Les différences entre les genres — du fait de la moindre évidence sociale, et personnelle, de l'engagement dans le travail professionnel pour certaines femmes — demeurent importantes. Les femmes apprennent donc à vivre plus que les hommes dans un rapport de dépendance économique (vis-à-vis de leur compagnon ou de leur mari), et de ce fait développent une forme d'autonomie qui ressemble à celle des femmes au foyer de la période précédente.

⁴⁵ La nature de la socialisation importe aussi. Il semble que dans des familles aujourd'hui

l'enfant apprend davantage à être autonome sans pour autant bénéficier d'une indépendance économique vis-à-vis de ses parents ; il vit donc sous le régime de la dissociation (Singly, Chaland et Wetz, 1999). Peut-être pourra-t-il plus aisément au cours de son existence supporter des périodes de dissociation (c'est-à-dire sans indépendance financière), du fait de cette socialisation antérieure ?

⁴⁶ Il n'est pas certain que la problématique de la désaffiliation (Castel, 1990) soit juste, malgré son succès, attribuable pour une part, selon nous, au fait qu'elle semble rejeter sur la famille et ses dysfonctionnements la responsabilité de « troubles sociaux ». Cette théorie mériterait un examen critique approfondi. Il peut exister des individus « désaffiliés » sans problèmes, des nomades que vantent Jacques Attali (1999) ou Michel Mafessoli. Cette dernière catégorie devrait, elle aussi, être analysée car elle semble composite, mêlant des groupes inégaux socialement devant la flexibilité (même s'ils y adhèrent).

Bibliographie

ANATRELLA, T. 1998. *Interminables adolescences. Les 12/30 ans*. Paris, Le Cerf-Cujas.

ATTALI, J. 1999. *Fraternités*. Paris, Fayard.

ATTIAS-DONFUT, C., dir. 1995. *Les Solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*. Paris, Nathan.

BAUDELOT, C., et R. ESTABLET. 1992. *Allez les filles !* Paris, Le Seuil.

BOURDIEU, P. 1980. *Le Sens pratique*. Paris, Minuit.

BOUTINET, J.-P. 1998. *L'Immaturité de la vie adulte*. Paris, Presses universitaires de France.

BOYER, R., et M. DELCLAUX. 1995. *Des familles face au collège*. Paris, INRP.

BOZON, M., et C. VILLENEUVE-GOKALP. 1994. « Les enjeux des relations entre générations à la fin de l'adolescence », *Population*, 6: 1527-1556.

CASTEL, R. 1981. *La Gestion des risques*. Paris, Minuit.

CASTEL, R. 1990. « Le roman de la désaffiliation. À propos de Tristan et Iseut », *Le Débat*, 61.

CAVALLI, A., et O. Galland, éd. 1993. *L'Allongement de la jeunesse*. Paris, Actes Sud.

CHALAND, K. 1999a. *Individualisation et transformations de la sphère privée : le discours sur l'individu et la famille*. Strasbourg, Université Marc Bloch de Stras-

bourg, thèse de doctorat de sociologie (dir. P. Watier).

CHALAND, K. 1999b. *Pour un usage sociologique de la double généalogie philosophique de l'individualisme*. Communication au colloque international « Famille et individualisation », Paris, CERLIS, 7-9 octobre.

CHAUVEL, L. 1998. *Le Destin des générations*. Paris, Presses universitaires de France.

CICCHELLI, V. 1999. *Nouer, dénouer, renouer. La construction du lien intergénérationnel à l'âge des études*. Paris, Université de Paris V, thèse de doctorat de sociologie (dir. F. de Singly).

COCTEAU, J. 1925. *Les Enfants terribles*. Paris, B. Grasset.

COMMAILLE, J., et C. MARTIN. 1998. *Les Enjeux politiques de la famille*. Paris, Bayard éditions.

COURT, M. 1996. « Grands enfants », *Informations sociales*, 54: 101-109.

DONNAT, O. 1994. *Les Français face à la culture. De l'exclusion à l'éclectisme*. Paris, La Découverte.

DONZELOT, J. 1977. *La Police des familles*. Paris, Minuit.

DUBET, F. 1991. *Les Lycéens*. Paris, Le Seuil.

DUBY, G. 1964. « Dans la France du Nord-Ouest, au XII^e siècle : les "jeunes" dans la société aristocratique », *Annales E.S.C.*, 5: 835-846.

EHRENBERG, A. 1991. *Le Culte de la performance*. Paris, Calmann-Lévy.

EHRENBERG, A. 1998. *La Fatigue d'être soi*. Paris, O. Jacob.

FINKIELKRAUT, A. 1999. *L'Ingratitude. Conversation sur notre temps*. Paris, Gallimard.

FISCHLER, C. 1993. « Une "féminisation des mœurs" », *Esprit*, novembre: 9-28.

FRAGONARD, B. 1994. « Entre famille et État », *Informations sociales*, 35-36.

GALLAND, O. 1997 [1991]. *Sociologie de la jeunesse*. Paris, A. Colin.

GALLAND, O., et M. OBERTI. 1996. *Les Étudiants*. Paris, La Découverte.

GODBOUT, J., et J. CHARBONNEAU. 1996. *La Circulation du don dans la parenté*. Montréal, INRS-Urbanisation.

GOODY, J. 1979. *La Raison graphique*. Paris, Minuit.

HIRSCHMAN, A. O. 1991. *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Paris, Fayard.

KAUFMANN, J.-C. 1999. *La Femme seule et le Prince charmant*. Paris, Nathan.

- KELLERHALS, J., et C. MONTANDON. 1991. *Les Stratégies éducatives des familles*. Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- KENNEDY, D. 1998. *L'Homme qui voulait vivre sa vie*. Paris, Belfond.
- LEFAUCHEUR, N. 1992. « Maternité, famille, État », dans G. DUBY et M. PERROT, éd. *Histoire des femmes*. Tome 5. *Le XXème siècle*. Paris, Plon.
- LE GALLÈS, P. 1995. « Les étudiants et leurs familles », dans O. GALLAND, dir. *Le Monde des étudiants*. Paris, Presses universitaires de France : 85-108.
- LE GOFF, J.-P. 1998. *Mai 68. L'héritage impossible*. Paris, La Découverte.
- LE GOFF, J.-P. 1999. *La Barbarie douce*. Paris, La Découverte.
- MARTIN, C. 1995. « Solidarités familiales, débat scientifique, enjeu politique », dans J.-C. KAUFMANN, éd. *Faire ou faire-faire ? Familles et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 55-73.
- MARTIN, C. 1997. *L'Après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- MAUGER, G. 1986. « La catégorie de jeunesse. Essai d'inventaire, de classement et de critique de quelques usages courants et savants », dans Collectif. *Les Jeunes et les autres*. Vauresson, CRIV, tome 1 : 43-63.
- MAUNAYE, E. 1987. *Le Départ des enfants. Analyse de la séparation des jeunes de la famille d'origine*. Paris, Université de Paris V, thèse de doctorat de sociologie (dir. F. de Singly).
- MAUNAYE, E. 1999. *Passer de chez ses parents à chez soi : entre attachement et détachement*. Communication au colloque international « Famille et individualisation », Paris, CERLIS, 7-9 octobre, reprise dans ce numéro.
- MOISSET, P. 1996. *Les Routes du soi*. Paris, Université de Paris V, mémoire de maîtrise de sociologie (dir. F. de Singly).
- MUXEL, A. 1996. *Les Jeunes et la politique*. Paris, Hachette.
- PASSERON, J.-C., M. GRUMBACH et al. 1984. *L'Œil à la page*. Paris, Bibliothèque publique d'information-Centre G. Pompidou.
- PATUREAU, F. 1992. *Les Pratiques culturelles des jeunes*. Paris, La Documentation française.
- PAUGAM, S., et J.-P. ZOYEM. 1997. « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et Statistique*, 308-309-310 : 187-210.
- PERROT, M. 1986. « Quand la société prend peur de sa jeunesse en France, au 19^{ème} siècle », dans Collectif. *Les Jeunes et les autres*. Vauresson, CRIV, tome 1 : 19-28.
- RAMOS, E. 2000. *La Construction du « chez soi ». L'exemple des étudiants qui vivent chez leurs parents*. Paris, Université de Paris V, thèse de doctorat de sociologie (dir. F. de Singly).
- RENAUT, A. 1989. *L'Ère de l'individu*. Paris, Gallimard.
- RENAUT, A. 1995. *L'Individu. Réflexions sur la philosophie du sujet*. Paris, Hatier.
- ROUGERIE, C., et J. COURTOIS. 1997. « Une étape du passage à l'âge adulte : l'emploi qui compte », *Population*, 6 : 1297-1328.
- SCHNAPPER, D. 1997. *Contre la fin du travail*. Paris, Textuel.
- SCHULTHEIS, F. 1991. « La famille, le marché et l'État Providence », dans F. de SINGLY et F. SCHULTHEIS, éd. *Affaires de famille, affaires d'État*. Nancy, éd. de l'Est : 33-42.
- SHALGAR-HANDERMAN, L., et R. BELKIN. 1984. « They won't stay home forever: Patterns of home space allocation », *Urban Anthropology*, 13, 1 : 117-144.
- SINGLY, F. de. 1986. « Les jeunes, ces étranges familiers », dans Collectif. *Les Jeunes et les autres*. Vauresson, CRIV, tome 2 : 25-28.
- SINGLY, F. de. 1987a. *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris, Presses universitaires de France.
- SINGLY, F. de. 1987b. « Gagner sa place : la conquête de l'autonomie des femmes dans la famille », *Revue internationale d'action communautaire*, 18/58 : 153-159.
- SINGLY, F. de. 1991. « Le célibat contemporain », dans T. HIBERT et L. ROUSSEL, éd. *La Nuptialité*. Paris, Presses universitaires de France-INED : 75-87.
- SINGLY, F. de. 1993. « Les habits neufs de la domination masculine », *Esprit*, novembre : 54-64.
- SINGLY, F. de. 1996. *Le Soi, le couple et la famille*. Paris, Nathan.
- SINGLY, F. de. 1998a. *Habitat et relations familiales*. Paris, Plan construction et architecture.
- SINGLY, F. de. 1998b. « La question politique des jeunes adultes », dans I. THÉRY. *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*. Paris, O. Jacob : 361-381.
- SINGLY, F. de, et K. CHALAND. 1999. *Le Travail des « seconds rôles » : les femmes de sous-préfet et de préfet*. Paris, CERLIS, Working Paper.
- SINGLY, F. de, K. CHALAND et F. WELZ. 1999. « Les espaces de l'autonomie des enfants. Une comparaison franco-allemande de collégiens », recherche (en cours) pour le Plan construction et architecture. Paris, CERLIS.
- SINGLY, F. de, et E. RAMOS. 2000. « La défense d'un "petit monde" pour un jeune adulte vivant chez ses parents », dans F. de SINGLY. *Seuls ensemble*. Paris, Nathan.
- SORAL, A. 1999. *Vers la féminisation ?* Paris, Éditions Blanche.
- STROBEL, P. 1996. « "Les jeunes", compte rendu de l'atelier "Jeunes" », dans J. RUBELLIN-DEVIICHI, J. COMMAILLE, T. FOISSIER et P. STROBEL. *La Famille aujourd'hui. Rapport du groupe I, Mission Gisserot*. Paris, Ministère du Travail et des Affaires sociales.
- TAYLOR, C. 1992. *Grandeur et misère de la modernité*. Bellarmin.
- TAYLOR, C. 1998. *Les Sources du Moi*. Paris, Seuil.
- TEASDALE, P., et M. WEXLER. 1990. « Dynamique de la famille, ajustements résidentiels et souplesse du logement », dans D. LEMIEUX, dir. *Familles d'aujourd'hui*. Québec, IQRC : 117-142.
- TERRAIL, J.-P., éd. 1990. *La Scolarisation de la France*. Paris, La Dispute.
- THÉLOT, C., et M. VILLAC. 1998. *Politique familiale. Bilan et perspectives*. Rapport. Paris. Éditions du Service de l'information et de la documentation.
- THÉRY, M. 1998. « Nouvelles formes d'emploi. Flexibilité et sécurité », *Note*. Paris, Commissariat général du plan.
- TUININGA, M., dir. 1996. *Être adulte*. Paris, Albin Michel.
- TYLER, A. 1996. *Une autre femme*. Paris, Calmann-Lévy.
- WALKER, A. 1993. « La relation entre la famille et l'État en ce qui concerne l'aide aux personnes âgées », dans O. KUTY et M. LEGRAND, éd. *Politiques de santé et vieillissement*. AISLF, Universités de Liège et de Nancy II.
- ZOLL, R. 1993. *Nouvel Individualisme et solidarité quotidienne*. Paris, Éd. Kimé.